

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRURUGAZIONI DI A MANDATURA 2025/2026 DI
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
PROROGATION DE LA MANDATURE 2025/2026 DE
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le présent rapport a pour objet la prorogation du mandat de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica pour une durée de six mois, dans le cadre de son prochain renouvellement qui devrait intervenir en décembre.

L'Assemblea di a Giuventù déroule actuellement sa quatrième mandature.

Depuis sa création, en 2016, elle connaît une montée en charge constante et régulière, que ce soit en qualité individuelle des conseillers, en productivité collective, en densité ou en maturité d'expression au cours des débats et des travaux réalisés. Cette instance consultative de représentation d'une large partie de la jeunesse, inédite à bien des égards et pas seulement à l'échelle de la Corse ou des régions françaises, s'est progressivement ancrée dans un paysage démocratique insulaire où les jeunes générations ont joué, souvent, un rôle d'aiguillon dans la contestation politique, sociale et culturelle. En effet, ses membres peuvent tout à la fois : questionner l'action exécutive de la Collectivité, donner leur avis à l'assemblée délibérante sur des rapports de fond préalablement à leur adoption, éclairer la société corse au moyen de rapports thématiques élaborés à leur initiative, organiser des débats structurants sur des sujets d'actualité, participer à plusieurs groupes de travail élargis sur des enjeux majeurs. Portant ainsi la voie de la jeunesse insulaire, organisant son expression, démontrant sa force de proposition, l'Assemblea di a Giuventù est en mesure d'apporter une réelle valeur ajoutée à la Collectivité de Corse.

Cependant, plusieurs difficultés structurelles sont apparues au fur et à mesure des mandatures.

En premier lieu, la durée de mandat, fixée à deux ans. Celle-ci pouvait, initialement, sembler appropriée à une instance représentant la jeunesse de façon bénévole ; elle n'en révèle pas moins ses limites, sachant que chaque mandature doit commencer par trouver équilibre et cohésion parmi des jeunes issus de collèges et de modes de désignations différents, avant de pouvoir ensuite planifier son activité, engager des réflexions approfondies, et les mener à bien avec la temporalité nécessaire. Fragilisés par l'absence de véritable statut, exposés régulièrement aux interférences de contraintes externes (la crise sanitaire, les crises politiques, la campagne des élections municipales), les jeunes conseillers ne disposent, en réalité, que d'un mandat utile excédant rarement trois semestres ; et ce délai leur apparaît de moins en moins suffisant -en tout cas, pour la composante la plus investie d'entre eux- pour remplir convenablement des missions qu'ils doivent concilier avec des investissements personnels importants, dans leur réussite scolaire et universitaire comme dans la vie active pour certains d'entre eux.

Aussi, et en dépit des mesures de corrections qu'ils ont eux-mêmes avancées, notamment la constitution d'un « noyau dur » de sortants ayant vocation à servir de cadres pour la mandature suivante, ou encore, la création d'une commission de déontologie visant à sanctionner l'absentéisme chronique de certains, les jeunes conseillers en viennent régulièrement à demander une prorogation de leur mandature. Tel a été le cas lors de la réunion de la Conférence des Présidents du 27 mars, où les groupes unanimes ont proposé, une nouvelle fois, un allongement de six mois.

Emanant d'une mandature ayant démontré autant son sérieux que son esprit de responsabilité, avec entre autres la réalisation de rapports étoffés (sur la lutte contre la spéculation immobilière, les enjeux des technologies numériques et de l'IA, une nouvelle dynamique pour le tourisme ou encore, l'enseignement immersif), la production de nombreux avis circonstanciés, la participation active aux principaux dispositifs institutionnels les impliquant (négociations sur l'autonomie, lutte contre les pratiques mafieuses, Corsica Pruspettiva 2050, défense de la langue corse), cette proposition mérite d'être abordée dans un esprit de confiance mutuelle.

A cet égard, deux arguments de fond apparaissent de nature à étayer le raisonnement des jeunes conseillers.

Un premier enjeu consiste à assurer la continuité de la participation de l'Assemblea di a Giuventù dans plusieurs processus en cours, notamment le suivi de la réforme constitutionnelle, qui entre aujourd'hui dans sa phase conclusive ; mais on peut citer, également, les conditions de mobilisation de la jeunesse au titre des volets éducatif et sociétaux dans la lutte contre les pratiques mafieuses, dont la définition s'avère elle aussi en cours.

Par ailleurs, le délai de latence intervenant sur plusieurs mois entre la fin d'une mandature et l'activation véritable de la suivante entraînera, inévitablement, une suspension préjudiciable de ces contributions.

Le deuxième enjeu réside dans la difficulté de traiter certaines fragilités structurelles. Comme cela a été souligné, l'Assemblea di a Giuventù est exposée à des inconvénients qui nuisent à sa pleine efficacité. La durée du mandat revient régulièrement à l'ordre du jour ; cependant, elle ne saurait être appréhendée indépendamment d'autres questions centrales, entre autres la limite d'âge, l'absence de véritable statut, un absentéisme non négligeable et aussi, un « turn-over » important. D'ailleurs, au bout de dix années de fonctionnement, il serait cohérent de faire une évaluation d'ensemble des forces et faiblesses de cette institution innovante, de façon à valoriser son activité ; et une telle démarche serait aussi l'occasion, pour les jeunes, de faire valoir leurs propres analyses et propositions.

Dans ce contexte, une prorogation de mandat apparaît comme la solution la plus judicieuse et la moins contraignante. A contrario, entreprendre maintenant une procédure de renouvellement, dont on connaît les lenteurs et les implications pour les différents collèges désignataires, risquerait d'interrompre les dynamiques en cours, sans apporter de réponse aux problèmes de fond.

Aussi, tout en vous soumettant la proposition de la Conférence des Présidents de l'Assemblea di a Giuventù de proroger de six mois la mandature en cours, jusqu'au 30 juin 2027, il me semble pertinent pour les raisons évoquées de vous recommander de lui donner une suite favorable.

Je vous serai obligée de bien vouloir en délibérer,